



LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Pierrelatte, le 5 janvier 2009

N/Réf : DG/2009/0001

V/Réf : Courrier du 1^{er} décembre 2008

Objet : Demande d'informations

Collectif Sortir du Nucléaire 13

Collectif Anti-nucléaire 84

Association Médiane

c/o Isabelle TAITT

71 rue Sénac

13001 MARSEILLE

Messieurs,

Par courrier, reçu le 8 décembre dernier, vous souhaitez obtenir de notre part des informations relatives à la fuite d'eau borée constatée dans l'usine d'EURODIF Production le 7 novembre 2008.

Vous trouverez, ci-joint, les éléments répondant à vos demandes dans le respect de la réglementation en vigueur. A cet égard, vous fondez votre demande sur l'article 19 de la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. Cet article a pour objet la communication d'information sur les risques liés à l'exposition de rayonnement ionisant. Or, la fuite de bore en question ne présente aucun risque lié au rayonnement ionisant.

Cependant, conformément à notre politique de transparence, nous vous communiquons les informations demandées.

L'usine EURODIF Production située sur le site du Tricastin a pour objet d'enrichir de l'uranium par diffusion gazeuse. Ainsi, de l'hexafluorure d'uranium (UF_6) à l'état gazeux est poussé par des compresseurs à travers une cascade de diffuseurs contenant des barrières de diffusion poreuses. Le processus est répété 1400 fois pour produire de l'uranium enrichi utilisable dans les réacteurs nucléaires. Pour maintenir l' UF_6 à une température stable il est refroidi par un premier circuit d'eau qui contient du tétraborate de potassium en solution à 7g/l de bore ; un second circuit permet l'évacuation de la chaleur dont les parties visibles sont les tours aéro-réfrigérantes.

Le bore est un absorbeur de neutrons qui a pour effet de maîtriser le risque de criticité en cas d'entrée d'eau accidentelle dans le circuit procédé contenant de l'uranium enrichi à une teneur en uranium 235 comprise entre 1 et 5% sur l'usine d'EURODIF Production. Le bore est donc un élément indispensable au procédé de l'usine. Par ailleurs, je vous précise que le circuit de refroidissement de l'usine ne contient pas d'uranium ni d'autres radioéléments.

La fuite s'est produite sur une de ces tuyauteries d'eau de refroidissement située dans une galerie technique de l'usine (en sous-sol) et a atteint un caniveau d'eau pluviale qui se déverse dans le cours d'eau la Gaffière qui traverse le site du Tricastin.

Suite à une variation de niveau dans ce circuit de refroidissement constatée depuis quelques jours, des investigations avaient été lancées. Elles ont permis de détecter la fuite et de l'isoler le 7 novembre au matin.

.../...

EURODIF PRODUCTION

USINE GEORGES BESSE

B.P. 175 - 26702 Pierrelatte Cedex

Tél : 33 (0)4 75 50 54 00 - Fax : 33 (0)4 75 50 54 78

Une série de prélèvements a été effectuée dans l'environnement, au droit de nos installations mais également en aval du site du Tricastin.

Ainsi, il a constaté en matinée du 7 novembre une concentration de bore de 1,8 mg/litre dans la Gaffière en limite de site. Une valeur de 0,2 mg/l de bore a été relevée dans l'après-midi, au même endroit, valeur comparable aux valeurs habituelles.

Les prélèvements effectués le 7 novembre à 18h30 sur le Lauzon dans lequel se jette la Gaffière à environ 1,5 km en aval du site ont permis de relever des concentrations de 0.2 à 0.34 mg/l de bore. Elles demeurent très inférieures à la limite de 1 mg/l recommandée en France pour les eaux de boisson.

Enfin, nous vous confirmons que la fuite d'eau borée ne contenait aucun radioélément et ne présentait donc aucun risque lié aux rayonnements ionisants ni pour nos salariés ni pour la population.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Jean-Marc BRUM
Directeur Général Délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Brum', written over a horizontal line.